

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 novembre 2015 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Alexander Tomeo – district #3  
Dominick Giguère – district #4  
Normand Clermont – district #5  
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy – district #2

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2015

#### ADMINISTRATION

- 4.- Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet/adoption
- 5.- Liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire/adoption
- 6.- États financiers comparatifs pour le second semestre de l'exercice financier 2015/adoption
- 7.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 8.- Opération Nez Rouge/contribution financière
- 9.- Assurances générales de la municipalité/renouvellement du contrat 2016

#### LOISIRS

- 10.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/honoraires professionnels/contrôle des matériaux/autorisation de paiement
- 11.- Les Chevaliers de Colomb/paniers de Noël/contribution financière
- 12.- Les Chevaliers de Colomb/guignolée/barrages routiers/autorisation

#### VOIRIE

- 13.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/honoraires professionnels/gestion de projet et surveillance partielle des travaux/autorisation de paiement

#### URBANISME

- 14.- Dérogation mineure #2015-002/approbation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 15.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2016/adoption
- 16.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2016/adoption

SÉCURITÉ

- 17.- Régie de police du Lac des Deux-Montagnes/prévisions budgétaires pour l'année financière 2016/adoption
- 18.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation
- 19.- Programme de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel/ demande d'aide financière
- 20.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 21.- Communication du maire
- 22.- Communication des conseillers
- 23.- Période de questions
- 24.- Levée de la séance

15-11-177 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-178 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2015

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le procès-verbal du 13 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

15-11-179 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2015

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 octobre 2015 au montant de 109 427,51 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 octobre 2015 au montant de 361 387,40 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
DE POINTE-CALUMET**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Dans ce rapport, je reviendrai sur les états financiers de l'exercice 2014, je présenterai un aperçu des résultats anticipés au 31 décembre 2015, et je donnerai les orientations générales du prochain budget.

Toujours en respect de la loi, je dépose également la liste de tous les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 31 octobre 2015, et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000 \$.

**1.- Le dernier état financier au 31 décembre 2014**

Les états financiers non consolidés du précédent exercice indiquent un excédent de 180 990 \$ au 31 décembre 2014.

L'an dernier, les recettes et les dépenses ont varié comme suit :

	<b>OPÉRATIONS</b>	<b>COURANTES</b>	
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Écart</b>
Revenus	6 416 970 \$	6 562 612 \$	145 642 \$
Dépenses	6 436 856 \$	6 401 508 \$	35 348 \$
Affectations	(19 886) \$	(19 886) \$	0 \$
Écart	0 \$	180 990 \$	180 990 \$

**2.- Dernier rapport du vérificateur externe**

La vérification externe du rapport financier 2014 consolidé de la Municipalité de Pointe-Calumet a été réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.. Ces derniers ont produit un rapport sans réserve confirmant les résultats de l'exercice financier 2014.

**3.- Le dernier Programme triennal d'immobilisations**

Le dernier Programme triennal des dépenses en immobilisations a été réalisé en grande partie.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Réaménagement du parc Alponse-Gravel;
- b) Implantation d'un (1) abribus et restauration de trois (3) abribus déjà implantés;
- c) Implantation de nouvelles bornes d'incendie.

**4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours**

Au terme de l'exercice financier 2015, nous anticipons l'équilibration des revenus et dépenses confirmant à nouveau l'efficacité de notre gestion rigoureuse. Notre imposition foncière correspond donc aux véritables besoins de la Municipalité pour ses différents services.

### 5.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal

La Loi sur le traitement des élus municipaux demande au maire d'une municipalité d'inclure dans son rapport annuel sur la situation financière une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

- Le maire reçoit 20 768 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 10 384 \$;
- Le maire reçoit 3 227 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 1 613 \$ de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;
- Les conseillers municipaux reçoivent quant à eux 6 923 \$, plus une allocation non imposable de 3 461 \$;
- Le président du conseil reçoit 115 \$ par séance publique, plus une allocation non imposable de 58 \$;
- En l'absence du maire, le maire suppléant reçoit 174 \$ par semaine, plus une allocation non imposable de 87 \$;
- Les membres du conseil qui sont délégués à une commission, comité ou à une régie reçoivent 104 \$ par séance, plus une allocation non imposable de 52 \$.

### 6.- Les orientations du budget 2016 et du programme triennal des immobilisations pour 2016, 2017 et 2018

Nous poursuivons actuellement nos réunions et analyses pour le budget 2016.

Je donnerai plus de détails lors de l'adoption du budget, mais je veux rappeler que notre objectif demeure le maintien d'une charge fiscale raisonnable, qui permettra à nos contribuables de continuer de recevoir des services de qualité.

### 7.- Conclusion

Ce rapport sur la situation financière illustre l'excellente santé financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Nous avons maintenu nos investissements dans les infrastructures et dans les services directs aux citoyens. Nous avons investi dans la qualité de vie.

En terminant, je vous invite à l'adoption du budget 2016 de la Municipalité de Pointe-Calumet qui sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 15 décembre prochain, à 20h, à la salle du conseil municipal.

DENIS GRAVEL, maire

15-11-180

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2015 et les projections pour l'année 2016, suivant l'énoncé du rapport du maire ci haut, soient adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE  
DERNIER RAPPORT DU MAIRE/ADOPTION

15-11-181

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec, la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-182

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR LE SECOND SEMESTRE DE  
L'EXERCICE FINANCIER 2015/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, au cours de chaque semestre, deux états comparatifs sont déposés au conseil. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et analysé ces rapports;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les états financiers comparatifs des revenus et dépenses du second semestre de l'exercice financier 2015, datés du 31 octobre 2015, soient adoptés tels que présentés. L'état des revenus et dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-183

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE prendre acte du dépôt au 9 novembre 2015 des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Denis Gravel, Serge Bédard, Robert Kennedy, Alexander Tomeo, Dominick Giguère, Normand Clermont et Marie-Claude Galland Prud'Homme, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPÉRATION NEZ ROUGE/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

15-11-184 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'UN montant de 50 \$ soit octroyé à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides, lequel représente un appui financier à leur campagne de financement pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-185 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 2016

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2016, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 75 513 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-186 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/HONORAIRES PROFESSIONNELS/CONTRÔLE DES MATÉRIAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 186,54 \$ (taxes incluses), à la firme Les Services exp inc., lequel représente les honoraires professionnels pour le contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-187 LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIES EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

15-11-188 LES CHEVALIERS DE COLOMB/GUIGNOLÉE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ENTÉRINER l'autorisation à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à faire des barrages routiers le 7 novembre 2015, dans le cadre d'une levée de fonds pour la guignolée 2015.

Les emplacements des barrages sont les suivants :

- Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- 13<sup>e</sup> Avenue;
- 48<sup>e</sup> Avenue;
- 59<sup>e</sup> Avenue (au niveau de la piste cyclable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-189 TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/GESTION DE PROJET ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 384,01 \$ (taxes incluses), à la firme Les Services exp inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la gestion de projet ainsi que la surveillance partielle des travaux, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-190 DÉROGATION MINEURE #2015-002/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015-002 soumise comme suit :

**Demande numéro 2015-002**

Immeuble visé : 431, 13<sup>e</sup> Avenue  
Lot 2 127 825

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser la marge latérale totale du bâtiment principal afin d'autoriser une marge de 4,65 mètres plutôt que de 5 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 7 octobre 2015, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015-002, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-191 RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/  
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 1 082 824 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de 21 272 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-192 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/  
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 500 279,98 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la municipalité au montant de 21 663,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-193 RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, au montant de 9 259 935 \$, ainsi que la quote-part provisoire de la municipalité au montant de 1 254 664 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

15-11-194

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1<sup>ère</sup> Avenue jusqu'à la 60<sup>e</sup> Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33 et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-11-195

PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Deux-Montagnes en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-11-196 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h30, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale